



*Syndicat mixte
de préfiguration*

REÇU
04 MARS 2026
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombre de délégués : 71 (212 voix)
Quorum : 107 voix
Nombre de délégués présents : 43 (144 voix)
Nombre de votants : 49 (157 voix)

Présents ou représentés :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

Rémi Justinien
Margarita Sola

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Françoise De Roffignac

Collège « Intercommunalités » (7 voix par délégué)

Vincent Barraud, Patrice Brouhard, Françoise Fribourg, *Philippe Gachet (suppléant de Sylvain Barraud)*, Ghislaine Lerocheleuil Begu, Baptiste Pain, Denis Rouyer, *Chantal Subra (suppléante de Gérard Blanchard)*, *Christine Vernon (suppléante de Frédéric Bruneteau)*.

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Valérie Arrignon, Eric Bahuon, Claude Balloteau, Bruno Bessaguet, Ulrich Boisson, Philippe Boivin, Alain Brunet, *Bernadette Chaille (suppléante de Laurence Osta Amigo)*, Elsa Couesnon, Emmanuel Cretin, Yannick Daunas, Arnaud Dautricourt, Michel Durieux, Philippe Fougerit Beauvoit, Christelle Grasso, Jean Paul Guillot, Jean Claude Hay, Loick Juste Bosco, Patrick Le Moine, Michel Manceau, Alain Marquet-Bertrand, Eric Normand, *Fabienne Ouvrard (suppléante de Jocelyne Pinson)*, Lionel Pacaud, Joel Papineau, Guy Proteau, Patricia Sala-Pilet, Jean Pascal Viale, Isabelle Vidal, Alain Yonnet, *Sylvie You (suppléante de Laurent Octeau)*.

Absents excusés :

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Mickaël Vallet donne procuration à Françoise de Roffignac

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Florence Chartier Loman donne procuration à Bruno Bessaguet
Lydie Demene donne procuration à Ulrich Boisson
Olivier Denechaud donne procuration à Christelle Grasso
Henri Duprat donne procuration à Yannick Daunas
Michel Rey donne procuration à Joel Papineau

Absents :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

David Labiche

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Stéphane Chedouteaud

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Vincent Bozier, Gaël Couteau, Roland Clochard, Pierre Henry Colus, David Francheschi, Patricia François, Jean Claude Godineau, Hugues Lacour Sussac, Patrick Marengo, Fabien Pacaud, Myriam Portier, Elisa Ratiskol, Elodie Servonnet, Daniel Sirguy, Valérie Valade, Dominique Vechambre, Stéphane Vinet

Secrétaire de séance : M. Denis Rouyer (Communauté d'agglomération Rochefort Océan)

Délibération n°2026-10

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais a adopté la nomenclature comptable M57, le règlement budgétaire et financier (RBF) devient obligatoire avec cette nomenclature.

Il a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Président,

DECIDE

- D'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe.
-

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 156 voix

Contre : 0

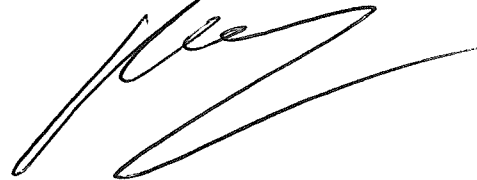
Abstention : 1 voix
Alain Marquet-Bertrand
(commune)

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
Denis ROUYER



Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou contentieux à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage au siège du Syndicat mixte ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires.

Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de deux mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.



Syndicat mixte
de préfiguration

REÇU
04 MARS 2026
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombre de délégués : 71 (212 voix)
Quorum : 107 voix
Nombre de délégués présents : 43 (144 voix)
Nombre de votants : 49 (157 voix)

Présents ou représentés :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

Rémi Justinien
Margarita Sola

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Françoise De Roffignac

Collège « Intercommunalités » (7 voix par délégué)

Vincent Barraud, Patrice Brouhard, Françoise Fribourg, *Philippe Gachet (suppléant de Sylvain Barraud)*, Ghislaine Lerocheleuil Begu, Baptiste Pain, Denis Rouyer, *Chantal Subra (suppléante de Gérard Blanchard)*, *Christine Vernon (suppléante de Frédéric Bruneteau)*.

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Valérie Arrignon, Eric Bahuon, Claude Balloteau, Bruno Bessaguet, Ulrich Boisson, Philippe Boivin, Alain Brunet, *Bernadette Chaille (suppléante de Laurence Osta Amigo)*, Elsa Couesnon, Emmanuel Cretin, Yannick Daunas, Arnaud Dautricourt, Michel Durieux, Philippe Fougerit Beauvoit, Christelle Grasso, Jean Paul Guillot, Jean Claude Hay, Loick Juste Bosco, Patrick Le Moine, Michel Manceau, Alain Marquet-Bertrand, Eric Normand, *Fabienne Ouvrard (suppléante de Jocelyne Pinson)*, Lionel Pacaud, Joel Papineau, Guy Proteau, Patricia Sala-Pilet, Jean Pascal Viale, Isabelle Vidal, Alain Yonnet, *Sylvie You (suppléante de Laurent Oceau)*.

Absents excusés :

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Mickaël Vallet donne procuration à Françoise de Roffignac

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Florence Chartier Loman donne procuration à Bruno Bessaguet
Lydie Demene donne procuration à Ulrich Boisson
Olivier Denechaud donne procuration à Christelle Grasso
Henri Duprat donne procuration à Yannick Daunas
Michel Rey donne procuration à Joel Papineau

Absents :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

David Labiche

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Stéphane Chedouteaud

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Vincent Bozier, Gaël Couteau, Roland Clochard, Pierre Henry Colus, David Francheschi, Patricia François, Jean Claude Godineau, Hugues Lacour Sussac, Patrick Marengo, Fabien Pacaud, Myriam Portier, Elisa Ratiskol, Elodie Servonnet, Daniel Sirguy, Valérie Valade, Dominique Vechambre, Stéphane Vinet

Secrétaire de séance : M. Denis Rouyer (Communauté d'agglomération Rochefort Océan)

Délibération n°2026-09
Appel à cotisations des membres pour l'année 2026

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;
- les statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais ;
- la délibération relative au budget primitif 2026 ;

Considérant

- que les contributions des membres constituent, à ce stade, les principales recettes de fonctionnement du syndicat mixte ;
- qu'il convient, pour l'exercice 2026, de fixer les montants de participation financière des membres du syndicat, conformément à l'article 26 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais en date du 29 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Article 1 :

De fixer, pour l'année 2026, les cotisations des membres du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais selon les modalités définies par les statuts, soit :

- Communes membres :
 - Contribution fixée à 1 euro par habitant, basée sur la population totale en vigueur selon les statistiques INSEE ;
 - Plafonnée à 10 000 euros par commune.
- Intercommunalités membres :
 - Contribution fixée à 1 euro par habitant, calculée sur la population des communes incluses dans le périmètre d'étude du Parc naturel régional, et basée sur la population totale en vigueur selon les statistiques INSEE ;
 - Plafonnée à 25 000 euros par intercommunalité.
- Région :
 - Contribution forfaitaire fixée à 20 000 euros pour l'année 2026.
- Département :
 - Contribution forfaitaire fixée à 6 667 euros pour l'année 2026

Les montants individualisés des cotisations font l'objet de l'annexe jointe.

Article 2 :

Les montants des contributions seront appelés au titre de l'exercice budgétaire 2026 et inscrits en recettes au budget de fonctionnement du syndicat mixte.

Article 3 :

Monsieur le Président du Syndicat mixte est autorisé à procéder à l'appel de cotisation auprès de l'ensemble des membres et à signer tout document nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 155 voix

Contre : 0

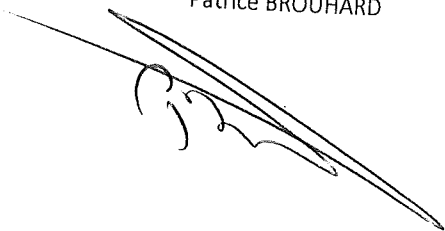
Abstention : 2 voix

Valérie Arrignon (commune)

Jean Paul Guillot (commune)

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire de séance
Denis ROUYER

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a series of loops.

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou contentieux à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage au siège du Syndicat mixte ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires.
Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de deux mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.



Syndicat mixte
de préfiguration

REÇU
04 MARS 2026
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombre de délégués : 71 (212 voix)
Quorum : 107 voix
Nombre de délégués présents : 44 (166 voix)
Nombre de votants : 50 (179 voix)

Présents ou représentés :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

David Labiche
Rémi Justinien
Margarita Sola

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Françoise De Roffignac

Collège « Intercommunalités » (7 voix par délégué)

Vincent Barraud, Patrice Brouhard, Françoise Fribourg, *Philippe Gachet (suppléant de Sylvain Barreaud)*, Ghislaine Lerocheleuil Begu, Baptiste Pain, Denis Rouyer, *Chantal Subra (suppléante de Gérard Blanchard)*, *Christine Vernon (suppléante de Frédéric Bruneteau)*.

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Valérie Arrignon, Eric Bahuon, Claude Balloteau, Bruno Bessaguet, Ulrich Boisson, Philippe Boivin, Alain Brunet, *Bernadette Chaille (suppléante de Laurence Osta Amigo)*, Elsa Couesnon, Emmanuel Cretin, Yannick Daunas, Arnaud Dautricourt, Michel Durieux, Philippe Fougerit Beauvoit, Christelle Grasso, Jean Paul Guillot, Jean Claude Hay, Loick Juste Bosco, Patrick Le Moine, Michel Manceau, Alain Marquet-Bertrand, Eric Normand, *Fabienne Ouvrard (suppléante de Jocelyne Pinson)*, Lionel Pacaud, Joel Papineau, Guy Proteau, Patricia Sala-Pilet, Jean Pascal Viale, Isabelle Vidal, Alain Yonnet, *Sylvie You (suppléante de Laurent Ochteau)*.

Absents excusés :

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Mickaël Vallet donne procuration à Françoise de Roffignac

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Florence Chartier Loman donne procuration à Bruno Bessaguet
Lydie Demene donne procuration à Ulrich Boisson
Olivier Denechaud donne procuration à Christelle Grasso
Henri Duprat donne procuration à Yannick Daunas
Michel Rey donne procuration à Joel Papineau

Absents :

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Stéphane Chedouteaud

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Vincent Bozier, Gaël Couteau, Roland Clochard, Pierre Henry Colus, David Francheschi, Patricia François, Jean Claude Godineau, Hugues Lacour Sussac, Patrick Marengo, Fabien Pacaud, Myriam Portier, Elisa Ratiskol, Elodie Servonnet, Daniel Sirguy, Valérie Valade, Dominique Vechambre, Stéphane Vinet

Secrétaire de séance : M. Denis Rouyer (Communauté d'agglomération Rochefort Océan)

Délibération n°2026-11
Approbation du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la structure et à la conduite du projet.

Le tableau des effectifs tel que présenté est porté à 2 ETP. Le poste de chef.fe de projet, jusqu'à présent porté par l'entente intercommunautaire, sera transféré au syndicat au cours de l'année 2026. Le syndicat envisage le recrutement d'un.e chargé.e de mission. Ce recrutement dédié à l'adaptation au changement climatique sera effectif, également au cours de l'année 2026, sous réserve de l'obtention de fonds européens FEDER.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Président,

DECIDE

- d'approuver le tableau des effectifs tel que figurant en annexe ;
- d'inscrire les dépenses au budget général ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

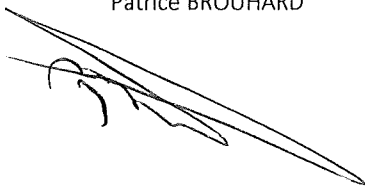
Pour : 178 voix

Contre : 0

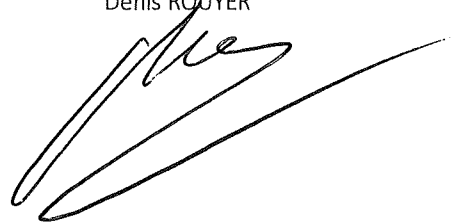
Abstention : 1 voix
Jean Paul Guillot (commune)

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
Denis ROUYER



Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou contentieux à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage au siège du Syndicat mixte ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires.

Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de deux mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.



**Syndicat mixte
de préfiguration**

REÇU
04 MARS 2026
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombre de délégués : 71 (212 voix)
Quorum : 107 voix
Nombre de délégués présents : 42 (144 voix)
Nombre de votants : 48 (156 voix)

Présents ou représentés :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

Rémi Justinien

Margarita Sola

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Françoise De Roffignac

Collège « Intercommunalités » (7 voix par délégué)

Vincent Barraud, Patrice Brouhard, Françoise Fribourg, *Philippe Gachet (suppléant de Sylvain Barraud)*, Ghislaine Lerocheleuil Begu, Baptiste Pain, Denis Rouyer, *Chantal Subra (suppléante de Gérard Blanchard)*, *Christine Vernon (suppléante de Frédéric Bruneteau)*.

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Valérie Arrignon, Eric Bahuon, Claude Balloteau, Bruno Bessaguet, Ulrich Boisson, Philippe Boivin, Alain Brunet, *Bernadette Chaille (suppléante de Laurence Osta Amigo)*, Elsa Couesnon, Emmanuel Cretin, Yannick Daunas, Arnaud Dautricourt, Michel Durieux, Philippe Fougerit Beauvoit, Christelle Grasso, Jean Paul Guillot, Jean Claude Hay, Loick Juste Bosco, Patrick Le Moine, Michel Manceau, Alain Marquet-Bertrand, Eric Normand, *Fabienne Ouvrard (suppléante de Jocelyne Pinson)*, Joel Papineau, Guy Proteau, Patricia Sala-Pilet, Jean Pascal Viale, Isabelle Vidal, Alain Yonnet, *Sylvie You (suppléante de Laurent Octeau)*.

Absents excusés :

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Mickaël Vallet donne procuration à Françoise de Roffignac

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Florence Chartier Loman donne procuration à Bruno Bessaguet

Lydie Demene donne procuration à Ulrich Boisson
Olivier Denechaud donne procuration à Christelle Grasso

Henri Duprat donne procuration à Yannick Daunas
Michel Rey donne procuration à Joel Papineau

Absents :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

David Labiche

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Stéphane Chedouteaud

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Vincent Bozier, Gaël Couteau, Roland Clochard, Pierre Henry Colus, David Francheschi, Patricia François, Jean Claude Godineau, Hugues Lacour Sussac, Patrick Marengo, Fabien Pacaud, Lionel Pacaud, Myriam Portier, Elisa Ratiskol, Elodie Servonnet, Daniel Sirguy, Valérie Valade, Dominique Vechambre, Stéphane Vinet

Secrétaire de séance : M. Denis Rouyer (Communauté d'agglomération Rochefort Océan)

Délibération n°2026-08

Vote du budget 2026

Le budget primitif 2026 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 262 821,00 euros
- Section d'investissement : 2 850,00 euros

Il peut se résumer ainsi :

Vue d'ensemble du fonctionnement

<i>Chap.</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>BP 2026</i>
011	Charges à caractère général	123 690,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 780,00
65	Autres charges de gestion courante	38 501,00
66	Charges financières	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 850,00
	Total	262 821,00

<i>Chap.</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>BP 2026</i>
74	Dotations et participations	262 821,00
	Total	262 821,00

Vue d'ensemble de l'investissement

<i>Chap.</i>	<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>BP 2026</i>
20	Immobilisations incorporelles	2 850,00
	Total	2 850,00

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2026</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 850,00
	Total	2 850,00

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 23111 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) lors de la séance du Comité Syndical du 2 février 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

DECIDE

- D'adopter les crédits du budget principal 2026 dont le montant s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 262 821,00 euros
 - Section d'investissement : 2 850,00 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

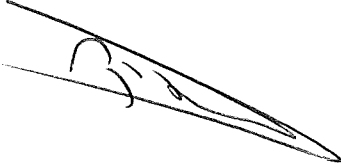
Pour : 156 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' or similar, enclosed within a simple rectangular border.

Le Secrétaire de séance
Denis ROUYER

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'DR' or similar, enclosed within a simple rectangular border.

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou contentieux à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage au siège du Syndicat mixte ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires.

Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de deux mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.